



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2016-027

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2016

Sommaire

PREF 58

58-2016-07-01-007 - Délégation de signature de M. Alain CREUZET, DRCL par intérim
(4 pages)

Page 3

58-2016-07-04-001 - délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des
expressions de besoin et la constatation des services faits dans NEMO (6 pages)

Page 8

PREF 58

58-2016-07-01-007

Délégation de signature de M. Alain CREUZET, DRCL
par intérim



PRÉFET DE LA NIÈVRE

**PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTÉRIEL
POLE ANIMATION INTERMINISTÉRIELLE
Affaire suivie par C. BOUCHOUX
FAX : 03 86 60 72 23
Mél : gestionpublique@nievre.pref.gouv.fr
DRCL-JPC-8**

A R R Ê T É

**portant délégation de signature à M. ALAIN CREUZET,
Attaché principal d'administration
chargé de l'intérim du directeur de la réglementation et des collectivités locales**

**-----
Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE, en qualité de préfet de la Nièvre ;
VU l'arrêté du 20 avril 2015 du Préfet de la région Bourgogne nommant M. Alain CREUZET attaché principal d'administration ;
VU l'arrêté préfectoral n° 58-2016-06-22-001 en date du 22 juin 2016 modifiant l'organigramme de la préfecture de la Nièvre ;
VU le décret du Président de la République en date du 3 juin 2016, nommant M. Thierry DOUSSET, attaché d'administration hors classe, sous-préfet de Gourdon ;
VU les décisions préfectorales portant affectation des chefs de bureau, de leurs adjoints et des agents de la préfecture ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Nièvre.

A R R Ê T É

Article 1er :

Délégation de signature est conférée à M. Alain CREUZET, attaché principal d'administration chargé de l'intérim du directeur de la réglementation et des collectivités locales à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces et les actes énumérés ci-après :

- correspondances usuelles,
- copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction,
- mandats, bordereaux et pièces comptables se rapportant aux affaires traitées par sa direction,
- pièces concernant la régie de recettes,
- pièces de gestion courante du personnel,
- contrats et bons de commandes d'un montant inférieur à 150 euros.

A - Compétence départementale :

- les récépissés des déclarations de randonnées ou défilés sur la voie publique quand ils se déroulent en dehors des limites des arrondissements ou du département,
- les attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser (original ou duplicata),
- les récépissés de revendeurs d'objets mobiliers,
- les cartes de guide conférencier,
- les permis de conduire à l'exception de la répartition des places à l'examen du permis de conduire et de l'organisation des inscriptions des candidats,
- les arrêtés de suspension du permis de conduire dans le cadre de la procédure de rétention (3F 3E 4F 4E 56),
- les décisions référence 45 portant enregistrement des permis de conduire de l'UE ou de l'UEE,
- les décisions référence 47 portant reconstitution de points du permis de conduire,
- les récépissés 44 de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nuls,
- les arrêtés référence 61 portant mesures administratives consécutives à un examen médical,
- les autorisations de mise en circulation des véhicules à moteur,
- les autorisations d'enseigner la conduite des véhicules à moteur,
- les récépissés de destruction de véhicule,
- les récépissés de déclaration de gage et certificats de non gage,
- les cartes professionnelles de taxi et de voiture de petite remise,
- les récépissés de déclaration de mise en circulation de véhicules à moteur,
- les documents de séjour des étrangers,
- les titres de voyage des réfugiés,
- la délivrance de sauf-conduits,
- les documents de circulation et titre d'identité républicain pour mineurs étrangers,
- les documents de voyage collectif pour mineurs étrangers,
- la délivrance de visa retour,
- les prolongations de visas consulaires,
- les récépissés de dépôt de dossier de demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française,
- les oppositions de sortie de territoire pour les mineurs,
- les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des déclarations de candidatures déposées à la préfecture, dans le cadre des élections politiques et professionnelles,
- les récépissés de déclaration de candidatures aux élections des membres des instances locales renouvelées après les scrutins municipaux,
- les déclarations de nationalité française à raison du mariage,
- l'homologation des terrains de motocross, karting ou automobiles,
- les habilitations de formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux de 1ère et 2ème catégories,
- les déclarations des feux d'artifice K4, agréments des artificiers et des organismes de formation,
- l'agrément des gardes particuliers relevant d'un établissement public et inter-arrondissements,
- la présidence des commissions spécialisées de sécurité routière relevant de son domaine de compétence.
- les réponses aux demandes des collectivités locales de consultation du fichier national d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS)
- fiche navette de contrôle des marchés publics dans le cadre des Fonds européens

B - Compétence pour l'arrondissement de Nevers :

- les récépissés de déclaration d'association syndicale libre,
- les récépissés de création, modification ou dissolution d'association,
- les titres de circulation pour les personnes sans domicile fixe ni résidence fixe,
- les cartes nationales d'identité,
- les autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
- les inhumations et crémations hors délais,
- les inhumations sur propriétés privées,
- les récépissés des déclarations de randonnées ou défilés sur la voie publique,
- la reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers,
- l'agrément des gardes particuliers,
- l'enregistrement des déclarations de pertes des permis de conduire.

Article 2 :

■ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CREUZET, chef de bureau des collectivités locales, chargé de l'intérim du directeur de la réglementation et des collectivités locales, délégation de signature est conférée à :

- Pour le bureau des élections et des activités réglementées,

Mme Sylvie MONTARNAL, chef du bureau, à l'effet de signer :

- les correspondances usuelles,
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction,
- les attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser (original ou duplicata),
- les récépissés de création, modification ou dissolution d'association,
- les récépissés de revendeurs d'objets mobiliers,
- les titres de circulation pour les personnes sans domicile fixe, ni résidence fixe,
- les autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain,
- les inhumations et crémations hors délais,
- les inhumations sur propriétés privées,
- les cartes de guide conférencier,
- les contrats et bons de commandes d'un montant inférieur à 150 euros,
- les habilitations de formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux de 1ère et 2ème catégories,
- les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des déclarations de candidatures déposées à la préfecture, dans le cadre des élections politiques et professionnelles.
- la présidence de la commission spécialisée de sécurité routière relevant de son domaine de compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie MONTARNAL, délégation de signature est conférée à **Mme Marie-Madeleine PARAY**, adjointe au chef du bureau des élections et des activités réglementées.

- Pour le bureau de l'immigration, de la nationalité et de l'Etat-civil

Mme Anne-Françoise TISSIER, chef de bureau, à l'effet de signer :

- les correspondances usuelles,
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction,
- les documents de séjour des étrangers,
- les titres de voyage des réfugiés,
- la délivrance de sauf-conduits,
- les documents de circulation et titre d'identité républicain pour mineurs étrangers,
- les documents de voyage collectif pour mineurs étrangers,
- la délivrance de visa retour,
- les prolongations de visas consulaires,
- les récépissés de dépôt de dossier de demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française,
- les cartes nationales d'identité,
- les oppositions de sortie de territoire pour les mineurs,
- les contrats et bons de commandes d'un montant inférieur à 150 euros,
- les déclarations de nationalité française à raison du mariage.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Françoise TISSIER, délégation de signature est conférée à **Mme Annie BONNEFOY**, adjointe au chef du bureau de l'immigration, de la nationalité et de l'état civil.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Anne-Françoise TISSIER et de Mme Annie BONNEFOY, délégation de signature est conférée à **Mme Laurence DUFOUR** à l'effet de signer :

- les cartes nationales d'identité,
- les oppositions de sortie de territoire pour les mineurs.

- Pour le bureau de la circulation routière,

Mme Bernadette COSTE, chef de bureau, à l'effet de signer :

- les correspondances usuelles,
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs relevant du domaine de compétence de la direction,
- les permis de conduire à l'exception de la répartition des places à l'examen du permis de conduire et de l'organisation des inscriptions des candidats,
- les arrêtés référence 61 portant mesures administratives consécutives à un examen médical,
- les récépissés 44 de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nuls,
- les décisions référence 47 portant reconstitution de points du permis de conduire,
- les décisions référence 45 portant enregistrement des permis de conduire de l'UE ou de l'UEE,
- les autorisations de mise en circulation des véhicules à moteur,
- les cartes professionnelles de taxi et de voiture de petite remise,
- les récépissés de destruction de véhicule,
- les autorisations d'enseigner la conduite des véhicules à moteur,
- les récépissés de déclaration de gage et certificats de non gage,
- les récépissés de déclaration de mise en circulation de véhicules à moteur,
- les contrats et bons de commandes d'un montant inférieur à 150 euros,
- la présidence des commissions spécialisées de sécurité routière relevant de son domaine de compétence,
- l'enregistrement des déclarations de perte des permis de conduire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette COSTE, délégation de signature est conférée :

- à Mme Nadine LAROSE, adjointe au chef du bureau de la circulation routière, en charge de la section des permis de conduire.

- à Mme Anne-Laure BAUJARD, adjointe au chef de bureau de la circulation routière, en charge de la section du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

- Pour le bureau des collectivités locales,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CREUZET, chef de bureau, délégation de signature est conférée à Mme Sylvie MONTARNAL chef du bureau des élections, à l'effet de signer :

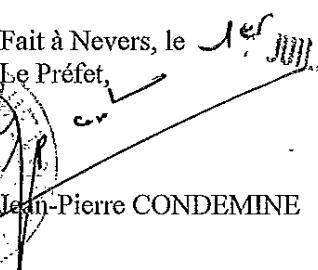
- les correspondances usuelles,
- les récépissés de déclaration d'association syndicale libre,
- les récépissés de déclaration de candidatures aux élections des membres des instances locales renouvelées après les scrutins municipaux,
- les contrats et bons de commandes d'un montant inférieur à 150 euros.


Article 3 :

Cet arrêté prend effet à compter du 4 juillet 2016 et abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions qui lui sont contraires.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, l'attaché principal d'administration chargé de l'intérim du directeur de la réglementation et des collectivités locales, les chefs de bureau et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 1^{er} Jul. 2016
Le Préfet,

Jean-Pierre CONDEMINÉ



PREF 58

58-2016-07-04-001

délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la
saisie des expressions de besoin et la constatation des
services faits dans NEMO



PRÉFET DE LA NIÈVRE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTERIEL ET DES MOYENS

ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO
sur les BOPs 307-333-309-161-128-142-111-232-216- 207-119-120-112-122-754-843

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 juillet 2014 portant nomination de **M. Nicolas REGNY**, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Clamecy ;

VU le décret du 10 octobre 2014 portant nomination de **M. Jean-Pierre CONDEMINÉ**, en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU le décret du 15 juin 2015 portant nomination de **M. Olivier BENOIST**, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 6 janvier 2016 portant nomination de **Mme Mireille HIGINNEN** en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 juin 2016 portant modification de l'organigramme de la préfecture

Vu les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de bureau, chargés de mission, chefs de section et agents de la préfecture ;

SUR proposition du secrétaire général de la Nièvre.

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau ci-après pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO au titre des BOPs 307-333-309-161-128-142-111-232-207-216-119-120-112-122-754-843.

Article 2

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

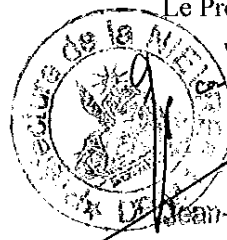
Article 3

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié individuellement et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Nevers, le

24 JUIL, 2016

Le Préfet,



~~Le Jean-Pierre CONDEMINE~~

| Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des expressions de besoin (EB) et constatation des services faits (SF) |
|---|--|---|---|
| Centres Prescripteurs | | | |
| Résidences | | | |
| Résidence du Préfet | | | |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | M. Jean-Pierre Condemine, Préfet | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Philippe Gantois ou Mme Christine Baptista, |
| Résidence du Secrétaire Général | | | |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Brigitte Brauner |
| Résidence de la Directrice de Cabinet | | | |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | Mme Agnès Bonjean, directrice des services du cabinet | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Olivier Gaudry |
| Résidence de la sous-préfecture de Château-Chinon | | | |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | Mme. Mireille Higinmen, sous-préfète de Château-Chinon | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Evelynne Gauthron |
| Résidence de la sous-préfecture de Clamecy | | | |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | M. Nicolas Régné, sous-préfet de Clamecy | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Christine Maquet |
| Résidence de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire | | | |
| Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | M. Nicolas Régné, sous-préfet par intérim | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Emmanuel Colas ou Mme Christelle Millet |

| Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des expressions de besoin (EB) et constatation des services faits (SF) |
|---|--|---|---|
| Bureau des Ressources Humaines et des Moyens (BRHM) | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | |
| Décisions de dépenses < à 500 € | Mme Anne-Marie Aubert, chef du BRHM | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Philippe Gantois, Mmes Christine Baptista, Nounha Garès ou Catherine Carvalho |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Nounha Garès, adjointe Mme Martine Torres, adjointe | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Philippe Gantois, Mmes Christine Baptista, Nounha Garès ou Catherine Carvalho |
| Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC) | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | |
| Décisions de dépenses < à 150 € | M. Pascal Declas, chef du SIDSIC | M. Philippe Dufour, adjoint | Saisie des EB et constatation des SF par M. Philippe Dufour |
| Direction du pilotage interministériel | | | |
| Pôle animation interministérielle | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Marc Bellerose |
| Décisions de dépenses < à 1 500 € | Mme Brigitte Leroy, directrice | | |
| Décisions de dépenses < à 150 € | M. Marc Bellerose, chef de pôle | | |
| Pôle égalité des territoires et des chances | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mmes Dominique Leclair, Silvana Baudhuin, Martine Laplace ou Patrick Doublot |
| Décisions de dépenses < à 1 500 € | Mme Brigitte Leroy, directrice | | |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Chantal Guillien, chef de pôle | | |

| Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des expressions de besoins (EB) et constatations des services faits (SF) |
|--|---|---|--|
| Service du Cabinet | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | |
| Décisions de dépenses < à 5 000 € | Mme Agnès Bonjean, directrice des services du Cabinet | | |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Gaëlle Dunajski, chef du bureau du Cabinet | Mme Marie-Laure Lallement, adjointe | Saisie des EB et constatation des SF par Mmes Marie-Laure Lallement ou Mme Annie Royer |
| <i>Garage</i> | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Luc Gianeselli |
| Décisions de dépenses < à 5 000 € | Mme Agnès Bonjean, directrice des services du Cabinet | | |
| Décisions de dépenses < à 150 € | M. Luc Gianeselli, chef du garage | | |
| <i>Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)</i> | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Stéphanie Cannet |
| Décisions de dépenses < à 5 000 € | Mme Agnès Bonjean, directrice des services du Cabinet | | |
| Décisions de dépenses < à 150 € | M. Jean-François Quien, chef du SIDPC | Mme Stéphanie Cannet, adjointe | |
| Direction de la réglementation et de la citoyenneté (DRCL) | | | |
| <i>Élections</i> | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Sylvie Montarnal ou Mme Marie-Madeleine Paray |
| Décisions de dépenses < à 150 € | M. Alain CREUZET, directeur de la DRCL par intérim | Mme Sylvie Montarnal, chef du bureau des élections et des activités réglementées Mme Marie-Madeleine Paray, adjointe | |
| <i>Immigration et état civil</i> | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Annie Bonnefoy |
| Décisions de dépenses < à 150 € | M. Alain CREUZET, directeur de la DRCL par intérim | Mme Anne-Françoise Tissier, chef du BINEC Annie Bonnefoy, adjointe | |

| Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des expressions de besoins (EB) et constatation des services faits (SF) |
|--|--|---|--|
| <i>Circulation</i> | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Nadine Larose |
| Décisions de dépenses < à 150 € | M. Alain CREUZET, directeur de la DRCL par intérim | Mme Bernadette Coste, chef du bureau de la circulation Mme Nadine Larose, adjointe | |
| <i>Collectivités</i> | | | |
| Dotations et avances aux collectivités | M. Olivier Benoist, secrétaire général | | Saisie des EB en masse (injection des fichiers plats via NEMO) et constatation des SF par Mmes Annick Deschamps et Sylvie Picard |
| Services administratifs de la SP de Château-Chinon | | | |
| Toutes décisions de dépenses et de recettes | Mme Mireille Higinen, sous-préfète | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Evelyne Gauthron |
| Pièces de liquidation des dépenses | | M. Alain-René Juillard, secrétaire général | |
| Services administratifs de la SP de Clamecy | | | |
| Toutes décisions de dépenses et de recettes | M. Nicolas Régné sous-préfet | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Christine Maquet |
| Pièces de liquidation des dépenses | | Mme Mariam Hamida, secrétaire général | |
| Services administratifs de la SP de Cosne-sur-Loire | | | |
| Toutes décisions de dépenses et de recettes | M. Nicolas Régné sous-préfet par intérim | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Emmanuel Colas ou Mme Christelle Millet |
| Pièces de liquidation des dépenses | | M. Emmanuel Colas, secrétaire général | |